



## Avis aux parents

Bonjour,

Le gouvernement du Québec a récemment confirmé l'indexation des tarifs des services éducatifs régis et subventionnés. **À compter du 1er janvier 2026, la contribution de base passera de 9,35 \$ à 9,65 \$ par jour, par enfant.**

Nous jugeons important de préciser que votre responsable en services éducatifs (RSE) en milieu familial régi et subventionné n'est pas à l'origine de **cette augmentation et que cette contribution est remise en totalité au ministère de la Famille**. Sur le montant de 9,65 \$, votre RSE ne conserve que 7 \$.

Votre RSE et son syndicat, l'Alliance des intervenantes en milieu familial (ADIM), prônent la gratuité des services éducatifs pour nos tout-petits et s'opposent à cette hausse de tarif. Nous revendiquons le même statut que les services scolaires, qui sont gratuits en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*.

Pour suivre l'actualité en lien avec la petite enfance ou pour réagir à ces différentes mesures, nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Fédération des intervenantes de la petite enfance du Québec (Fipeq-CSQ) : <https://www.facebook.com/FIPEQCSQ/>

En terminant, merci de la confiance que vous accordez aux milieux familiaux régis et subventionnés. Ceux-ci permettent à votre enfant de se développer pleinement grâce à un programme éducatif unique, dans un contexte multiâge.

N'hésitez pas à nous faire part de toute préoccupation ou de tout questionnement.

**Votre RSE et son syndicat local**